



Département des HAUTES-ALPES  
Arrondissement de Briançon  
Canton de Briançon 1  
Commune de LA SALLE LES ALPES

n°24.01.04

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 07 février 2024

Date d'affichage : 07 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre,

Le quinze février à vingt heures,

Se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de La Salle les Alpes, sous la présidence de **M. Emeric SALLE, Maire,**

Etaient Présents : Emeric SALLE, Gilles PERLI, Jean-Michel DELBANO, Muriel FINE, Jean-Paul SALLE, Virginie DEMONSSAND, Nathalie FORM, Sophie PAUMOND,

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusées :

Magali BRECHU ayant donné pouvoir à Gilles PERLI  
Isabelle DESMALLE ayant donné pouvoir à Jean-Michel DELBANO  
Paul FIGVED ayant donné pouvoir à Muriel FINE  
Natacha SALLE ayant donné pouvoir à Jean-Paul SALLE  
Jean-Claude VINATIER ayant donné pouvoir à Sophie PAUMOND

**Nathalie FORM a été élue secrétaire de séance.**

Nombre de Membres en exercice : 14
Nombre de Membres présents : 8
Nombre de suffrages exprimés : 12

**Objet : Compte administratif 2023 « eau-assainissement ».**

En application de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Gilles PERLI est élu Président de séance.

M. Emeric SALLE, Maire, se retire pour le vote du compte administratif.

Le Conseil Municipal doit approuver les résultats du compte administratif de l'exercice 2023 « eau-assainissement ».

**Section d'investissement :**

Dépenses réalisées : .....	324 091.14 €
Recettes réalisées : .....	522 865.71 €
Résultat de clôture (excédent).....	198 774.57 €
Excédent antérieur reporté .....	316 387.46 €
Résultat cumulé (excédent).....	515 162.03 €

Dépenses restant à réaliser.....	708 812 €
Recettes restant à réaliser.....	127 621 €

**Section de fonctionnement :**

Dépenses réalisées.....	417 532.82 €
Recettes réalisées.....	477 085.47 €
Résultat de clôture (excédent).....	59 552.65 €
Excédent antérieur reporté .....	294 874.50 €
Résultat cumulé (excédent) .....	354 427.15 €

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612 et suivants, L.2311-1 et 2312-1 et suivants ;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget annexe de distribution d'eau potable.

**Considérant** que le compte administratif constate le volume de titres de recettes émis et de mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice comptable ;

**Considérant** la parfaite concordance du compte administratif avec le compte de gestion du Receveur Municipal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des membres votants :

- **ACCEPTE** le compte administratif « eau-assainissement » 2023.

Fait et délibéré en séance le 15 février 2024.

Le Président de séance



Gilles PERLI



Le secrétaire de séance



Nathalie FORM